



Anulation d'un contrat d'achat

Par **cksix80**, le **14/04/2008** à **10:11**

j'ai signé, un bon de commande je n'ai versé aucun acompte et je souhaite l'annuler. Quelles sont les risques que j'encoure ? merci

Par **gloran**, le **14/04/2008** à **10:45**

Vous pouvez à la limite négocier avec le commerçant une annulation, qu'il est libre ou non d'accepter.

Le risque, c'est de devoir payer l'intégralité de la prestation. Si vous ne payez pas, et que par ailleurs le commerçant dispose d'un bon de livraison signé de votre main concernant cette prestation (ce qui prouvera qu'il a réalisé sa part du contrat), sa demande en justice d'un titre exécutoire aura toutes les chances d'aboutir.

On ne signe jamais un document à la légère.

Par **cksix80**, le **14/04/2008** à **11:00**

merci